

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 12 mai 2026

Convocation

Date : 06/05/2026

Affichée et mise en ligne

Le : 06/05/2026

ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 12 mai, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 6 mai 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°
77-CC120526

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 37
- Pouvoirs : 7
- Votants : 44
- Absents : 0

Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain

Secrétaire de séance : Monsieur ACCIAI Maxime

Résultats :

- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstention : 0

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LAOUAMER Wassila
Madame AMMOUN-BOURDELAS	Monsieur LAPIE Dominique
Malvina	Madame LOZANO Stéphanie
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame BALOSSIER Françoise	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MÉNAND-CHAMBON Maximilien
Monsieur BERTINATTI Joël	Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur DERYCKE Xavier	Madame SAGNIER Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur SICARD Bruno
Madame ESTARDIER Maya	Monsieur TACCONI André
Monsieur GAUDION Philippe	Madame TAQUET Florence
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur GUGLIERI Mathieu	Madame TRACA Carole
Madame HECQUET Sonia	
Madame HERBET Cécile	
Madame HINQUE Sarah	
Madame JAUNET Christel	

Liste des délibérations
Affichée et mise en
ligne le : 13/05/2026

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

02 JUIN 2026

Ont donné pouvoir :

Madame ALVES Eugénie à Madame CARDOËN Catherine
Madame CARVENNEC Anne à Monsieur BERTINATTI Joël
Monsieur FRACHON Hugues à Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang
Monsieur LAINÉ Patrice à Madame LAOUMER Wassila
Monsieur LHOYER Denis à Madame MATHIAULT Pascale
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDION Philippe
Monsieur MEDIONI Régis à Madame TAQUET Florence

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur DELAMARE Jacques représenté par Madame SAGNIER Véronique

Étaient absents

Néant

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 37 présents et 7 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS**Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante que,**

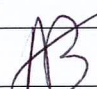
Dans un contexte où les valeurs républicaines, le vivre-ensemble et l'engagement citoyen doivent être sans cesse consolidés, notamment auprès des jeunes générations, le dispositif du « Passeport du Civisme » apparaît comme une réponse concrète, pédagogique et fédératrice.

Ce programme, destiné aux enfants du primaire, vise à transmettre de manière ludique et progressive les principes fondamentaux de la citoyenneté : respect des autres, engagement, mémoire, solidarité, protection de l'environnement ou encore découverte des institutions. À travers un parcours structuré en étapes, les élèves sont amenés à réaliser des actions concrètes en lien avec ces thématiques, valorisées dans un passeport personnel.

L'adhésion à ce dispositif présente plusieurs intérêts majeurs pour notre territoire :

- Renforcer le lien entre les jeunes et la collectivité : en impliquant les élèves dans des actions locales, le Passeport du Civisme favorise leur sentiment d'appartenance et leur compréhension du rôle des institutions.
- Valoriser les initiatives locales : associations, services municipaux, acteurs éducatifs et citoyens peuvent être mobilisés pour accompagner les différentes étapes du parcours.
- Promouvoir les valeurs de la République de manière accessible et incarnée, en complément des enseignements scolaires.
- Créer une dynamique collective à l'échelle intercommunale, en fédérant les communes autour d'un projet éducatif commun.

Depuis septembre 2024, à chaque rentrée scolaire, 4 à 5 communes de la CCSSO s'engage dans le dispositif avec un contenu relatif à leur programme Enseignement Moral et Civique (partenariat entre les écoles et la commune), la CCSSO s'assure la mise en œuvre des livrets pour les élèves avec l'association du passeport du civisme.

Paraphes	
MA	

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de notre intercommunalité en matière de prévention, d'éducation, de cohésion sociale et de citoyenneté.

Afin d'assurer une mise en œuvre adaptée et cohérente sur le territoire de la CCSSO, il est proposé de désigner deux élus référents. Ceux-ci auront pour mission de représenter la collectivité dans le cadre du dispositif, d'en assurer le suivi, de coordonner les actions avec les communes membres et de favoriser les échanges avec les partenaires institutionnels et éducatifs.

Monsieur le Président indique qu'il est possible, à l'unanimité des membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Considérant l'avis du groupe de travail du CISPD sur le déploiement et la coordination des actions de civisme au sein des établissements scolaires du territoire ;

Considérant l'avis des membres du Bureau Communautaire du 9 avril 2024 ;

Considérant l'avis de l'inspection académique sur l'intégration des écoles du territoire au dispositif du passeport du civisme ;

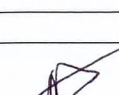
Considérant l'inscription de l'action au budget de fonctionnement du CISPD et les crédits nécessaires à cette dépense ;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les deux représentants (titulaires) de la CCSSO auprès de l'association ;

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret ;

Considérant que les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de recourir au scrutin ordinaire à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les résultats du scrutin ;

Paraphes	
MA	

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER ET NOTIFIER par courrier les deux représentants titulaires de la CCSSO auprès de l'association :

- Titulaire : Madame Viviane TONDELLIER
- Titulaire : Monsieur Patrice LAINÉ

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

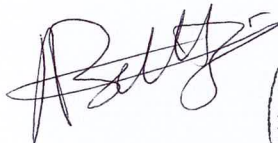
Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **02 JUIN 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **02 JUIN 2026**

Fait à Senlis, le **02 JUIN 2026**

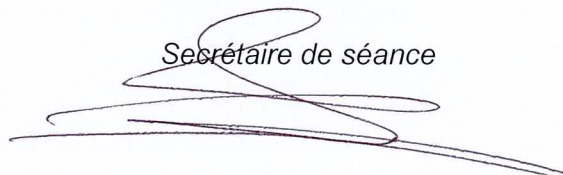


Alain BATTAGLIA

*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Maxime ACCIAI

Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr